



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-25027-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.12**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ DE RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE, PREMIERE
PARTIE - SIGNATURE DE MARCHÉ**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/01/13

EJ / 9989

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE, PREMIERE PARTIE - SIGNATURE DE MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans un programme pluriannuel de restauration de son patrimoine mobilier et en particulier dans celui des œuvres d'art présentes dans les églises paroissiales lui appartenant. Il s'agit de la première partie de ce programme.

Les lots 1,4,7 ayant été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général et le lot 5 déclaré infructueux, une consultation sous forme de procédure adaptée sera relancée prochainement.

Les prestations font l'objet d'un marché à prix forfaitaires et sont divisés en 3 lots :

LOT N° 2	35 Ex-voto peints
LOT N° 3	Saint Sébastien et Saint Roch
LOT N° 6	Statue de Notre-Dame / Ensemble de quatre reliquaires

La durée prévisionnelle du marché pour l'ensemble des lots est de 30 mois (sans reconduction) à compter de l'ordre de service de chacun d'eux, et prescrivant le démarrage des restaurations et inclut les validations de l'étude historique.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012.037 EJ a été adressé le 18/07/2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 20 juillet 2012

- B.O.A.M.P..... paru le 20 juillet 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre n'était pas autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au lundi 24 septembre 2012 à 12h.

A cette date, la Direction des Marchés Publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 17 plis (version papier uniquement).

Il convient de noter qu'une vingtaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- valeur technique : 70 %
- prix des prestations : 30 %

Au cours de la séance du 8 novembre 2012, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, donné un avis favorable aux offres économiquement les plus avantageuses, présentées par :

LOT N° 1 : DECLARE SANS SUITE

LOT N° 2 : Le groupement VICTORIEN propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.P.G.F de 24 600 € HT.

LOT N° 3 : Le groupement MATSUNAGA propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.P.G.F de 22 446 € HT.

LOT N° 4 : DECLARE SANS SUITE

LOT N° 5 : INFRUCTUEUX

LOT N° 6 : Le groupement A-CORROS propose la meilleure offre technique et économique pour un montant de D.P.G.F de 20 480 € HT.

LOT N° 7 : DECLARE SANS SUITE

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatif à la "restauration des œuvres d'art de la

Ville, première partie" avec les groupements : VICTORIEN pour un montant de 24 600 € HT, MATSUNAGA pour un montant de 22 446 € HT et A-CORROS pour un montant de 20 480 €HT.

**2013.12 - MARCHE DE RESTAURATION DES OEUVRES D'ART DE LA VILLE,
PREMIERE PARTIE - SIGNATURE DE MARCHE**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**